

La Clinique est une activité universitaire, menée par des équipes d'étudiants sous la supervision d'un professeur, qui vise à offrir du soutien et des services de recherche et de rédaction juridiques à des avocats, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des victimes de violation de droits humains, dans le contexte de dossiers ou d'initiatives juridiques liés au droit international pénal, humanitaire et des droits de la personne.

PROFESSEURE : FANNIE LAFONTAINE

Bureau :	7127-DKN
Téléphone :	418-651-2131, poste 3859
Courriel :	fannie.lafontaine@fd.ulaval.ca

A. DESCRIPTION DU COURS

La Clinique de droit international pénal et humanitaire est une activité universitaire où l'étudiant¹ est amené à offrir du soutien et des services de recherche et de rédaction juridiques à des avocats, des organisations non gouvernementales (ONG) ou internationales ou des victimes de violations de droits humains dans le contexte de dossiers ou d'initiatives juridiques réels. Cette activité permet à l'étudiant d'intégrer de différentes manières le milieu professionnel associé au dossier qui lui sera proposé, selon le type de dossier, la volonté de l'étudiant et les besoins du demandeur de services. De plus, il peut être appelé, dans le cadre des activités de la Clinique, à collaborer à la diffusion du droit international pénal et humanitaire. À l'issue du cours, l'étudiant devrait être sensibilisé à la pratique du droit international en rapport avec un cas réel ainsi qu'à l'importance d'adopter un comportement qui répond aux exigences d'un milieu professionnel. Plus particulièrement, le cours abordera les questions suivantes :

- Les règles et principes du droit international pénal, humanitaire ou des droits de la personne;
- L'étude de cas réels touchant les questions de droits de la personne en droit international;
- L'expérience d'un praticien du droit international aux niveaux national et international;
- Les ficelles d'un dossier touchant à des questions de droit international pénal, humanitaire ou des droits de la personne : qualification des faits, appréciation et synthèse de la preuve, rédaction de documents juridiques, interprétation de textes juridiques;
- Le traitement d'une question de droit international eu égard à ses incidences politiques, économiques et sociales.

Le travail effectué par les étudiants varie d'un dossier à l'autre, mais peut comprendre les tâches suivantes :

- Recherches juridiques sur des sujets précis;
- Rédaction d'avis juridiques au bénéfice des avocats ou des institutions en charge du dossier;
- Rédaction de requêtes, de mémoires ou d'autres procédures;
- Résumés ou analyses de témoignages ou d'autres éléments de preuve;
- Construction d'une théorie de la cause et rattachement des éléments factuels et juridiques.

¹ Le masculin est employé pour simplifier la lecture.

B. OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance générale du droit international pénal, humanitaire ou des droits de la personne;
- Sensibiliser l'étudiant à la pratique du droit international en rapport avec un cas réel touchant les droits humains;
- Développer des aptitudes de recherche, de synthèse et de rédaction répondant aux exigences d'un milieu juridique professionnel dynamique et multiculturel;
- Amener l'étudiant à adopter un comportement professionnel répondant à des critères éthiques et déontologiques élevés;
- Associer l'étudiant à la diffusion des connaissances reliées au droit international;

C. FORMULE PEDAGOGIQUE

L'étudiant, sous la supervision de la professeure et du professionnel impliqué, est invité à apprendre par lui-même grâce à ses recherches et à sa participation à des cas réels en lien avec les connaissances acquises. Il doit faire preuve d'autonomie et de débrouillardise. Il devra de plus s'engager à rendre compte de ses activités à la professeure.

L'étudiant remettra les travaux demandés par ses superviseurs qui lui adresseront une critique constructive. Si le cas le permet, l'étudiant procédera à la correction des faiblesses soulignées. Sinon, il sera invité à tenir compte de ces commentaires lors de ses prochains travaux.

L'étudiant peut être impliqué dans la diffusion du droit international pénal, humanitaire ou des droits de la personne par le biais de la rédaction de courts textes portant sur un sujet d'actualité ou un thème reliés à ces domaines de droit. À cette occasion, il pourra approfondir certaines notions importantes tout en développant des habiletés de synthèse et de vulgarisation. Il devra également faire preuve de rigueur et de rectitude dans le traitement de son sujet et sa méthodologie. Ces textes pourront être publiés sur le site Internet de la Clinique. La professeure pourra également proposer d'autres activités de diffusion des connaissances et en définira les critères d'évaluation le cas échéant.

En plus de la collaboration du superviseur, l'étudiant pourra compter sur la supervision régulière de la professeure qui pourra commenter ses travaux, répondre à ses questions, fournir des conseils et l'orienter vers les ressources pertinentes. La Clinique offre de plus des outils pédagogiques et de recherche pouvant l'appuyer dans ses travaux. Des réunions individuelles ou collectives pourront également être convoquées.

En présence de circonstances favorables (opportunité, volonté de l'étudiant, etc.), cette activité pourrait prendre la forme d'un stage en milieu de travail. Pour cette raison, la professeure se réserve le droit d'adapter sa méthode d'enseignement, d'un commun accord avec l'étudiant et le superviseur, en fonction des spécificités propres à chaque cas réel.

Le travail demandé peut à la fois être individuel ou collectif, selon les besoins du cas réel. Dans tous les cas, les étudiants doivent respecter l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* qui prohibe le recours à une tierce personne pour la réalisation des travaux.

D. ÉVALUATION

La Clinique de droit international pénal et humanitaire est un cours collaboratif, ce qui implique une double évaluation d'un superviseur académique (professeure) et d'un superviseur avec lequel l'étudiant est associé sur un cas réel. L'évaluation de la professeure compte pour 40 % tandis que celle du superviseur est de 60 %. La Grille d'évaluation et de notation se retrouve à la fin de ce plan de cours.

La professeure fonde son évaluation sur l'assimilation des concepts théoriques, sur la méthodologie employée pour réaliser les travaux, sur la qualité de ces derniers, sur le comportement de l'étudiant par rapport à sa tâche ainsi que sur sa participation. Le superviseur professionnel évalue l'étudiant sur la base de sa compréhension du dossier, son application des concepts juridiques, sa rigueur, sa pertinence dans les travaux présentés, son professionnalisme et sur l'ensemble de sa contribution à la résolution du cas réel.

L'évaluation des travaux demandés par le superviseur sera effectuée sur l'ensemble des travaux réalisés durant la session et non pas « à la pièce » afin de ne pas entraver la relation professionnelle entre le superviseur et l'étudiant. Elle portera toutefois une attention particulière à la mise en œuvre des commentaires formulés par les superviseurs.

La grille d'évaluation et de notation est d'application générale, mais pourrait être adaptée par la professeure si la nature du dossier assigné à l'étudiant le justifie.

Les notes seront établies selon les barèmes suivant :

NOTE	DRT-2211 (%)	DRT-6095 (%)
A+	88	90
A	83	85
A-	78	80
B+	74	77
B	70	73
B-	66	70
C+	62	65
C	59	60
C-	56	-
D+	53	-
D	50	-
E	< 50	< 60

Remarque : La note ne reflètera pas la position de l'étudiant dans le groupe, mais bien son degré d'atteinte des objectifs, en conformité avec l'article 239 du *Règlement des études* de l'Université Laval.

E. EXIGENCES PARTICULIERES

i. Processus de sélection

L'étudiant doit, sauf exceptions :

- Avoir obtenu 45 crédits en droit, pour les étudiants du baccalauréat;
- Avoir réussi au moins un cours en droit international (*droit international pénal, droit international humanitaire, droits de la personne, droit international public*);
- Avoir un excellent dossier académique;
- Avoir une excellente connaissance du français; la connaissance de l'anglais ou de l'espagnol est parfois une exigence.

Les étudiants doivent également démontrer les qualités suivantes :

- Débrouillardise;
- Autonomie;
- Capacité de travailler dans un milieu multiculturel;
- Ouverture d'esprit;
- Motivation;
- Capacité de travailler sous pression.

****L'inscription au cours Clinique de droit international pénal et humanitaire ne peut se faire que suite à la sélection et l'approbation préalables de la professeure responsable****

Les processus de sélection pour les dossiers de la Clinique seront annoncés aux étudiants par courriel, sur le site de la Faculté de droit et de la Clinique. Ils pourront débiter à tout moment au courant de l'année en fonction des demandes déposées par les avocats, les organismes non gouvernementaux, les organisations internationales ou les victimes de violations des droits humains, mais un effort sera fait pour que les offres concordent avec les débuts de sessions universitaires.

La professeure se réserve le droit de rencontrer les postulants dans le cadre du processus de sélection. Des conditions supplémentaires peuvent également être posées par les superviseurs professionnels en fonction des spécificités des cas réels. Dans la mesure du possible, ces dernières seront publiées à l'avance dans le cadre du processus de sélection.

ii. Responsabilités et obligations éthiques

La Clinique est caractérisée par une proximité de l'étudiant avec la réalité du droit international. Cela a pour corollaire de soumettre indirectement l'étudiant à des normes professionnelles élevées s'appliquant normalement à l'avocat ou au responsable de l'organisme en charge du cas réel en raison de la sensibilité et de la confidentialité des informations avec lesquelles l'étudiant pourrait entrer en contact. Le respect de ces normes est le gage de la pérennité des relations de la Clinique avec les avocats et les responsables des organismes en charge des cas réels. En participant à la Clinique, les étudiants s'engagent, notamment, à respecter le secret des confidences ou informations reçues en raison de leur implication dans les dossiers de la Clinique, ainsi que d'agir avec intégrité, respect et courtoisie. La signature d'accords de confidentialité ou d'autre nature peut être requise dans certaines circonstances.

Grille d'évaluation et de notation

Étudiant(e) : _____

Matricule : _____

Session : _____

Professeure : _____

Dossier : _____

Évaluation de la professeure

Travaux

- Recherche :
 - Méthodologie de recherche appropriée;
 - Maîtrise des outils de recherche;
 - Exhaustivité de la recherche et de l'analyse; /10

- Rédaction :
 - Qualité de la langue écrite;
 - Concision et clarté;
 - Rédaction minutieuse;
 - Structure;
 - Souci de présenter un travail soigné; /10

- Mise en œuvre des commentaires des superviseurs (progression); /5

- Rapport à la tâche :
 - Régularité et qualité des rapports à la professeure;
 - Assiduité, ponctualité, disponibilité;
 - Intérêt, motivation, dévouement, persévérance;
 - Désir d'apprendre;
 - Sens de l'initiative et des responsabilités
 - Qualité de l'effort (rendement) et participation au travail d'équipe; /15
 - Jugement et flexibilité.

Total /40

Commentaires

Grille d'évaluation et de notation

Étudiant(e) : _____

Matricule : _____

Session : _____

Superviseur : _____

Dossier : _____

Évaluation par le superviseur	
<p><u>Travaux</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Capacité de saisir la problématique (vision globale);• Capacité de qualifier les questions;• Capacité de distinguer le principal de l'accessoire;• Sens de l'analyse;• Capacité de synthèse;• Rigueur et logique du raisonnement juridique;• Intuition, créativité;• Accessibilité; <p style="text-align: right;">/40</p>	
<p><u>Professionalisme</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Rapports interpersonnels :<ul style="list-style-type: none">○ Courtoisie;○ Capacité de discussion;○ Acceptation des critiques;○ Autonomie et débrouillardise; • Rapport à la tâche :<ul style="list-style-type: none">○ Assiduité, ponctualité, disponibilité;○ Intérêt, motivation, dévouement, persévérance;○ Désir d'apprendre;○ Sens de l'initiative et des responsabilités;○ Sens pratique;○ Qualité de l'effort (rendement) et participation au travail d'équipe;○ Jugement et flexibilité; <p style="text-align: right;">/10</p>	
<p><u>Total :</u></p>	/60

Commentaires :